

reprises déjà, j'ai amené ce sujet sur le tapis à la Chambre et à chaque fois je n'ai pu obtenir du gouvernement les assurances que l'affaire en question ferait l'objet d'un débat. J'estime donc que cette affaire est urgente et qu'il faut s'en occuper immédiatement car le gouvernement peut, s'il le veut, effectuer ces changements, par un décret ministériel en se passant d'un débat à la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'urgence, le député a mentionné que les audiences ont déjà eu lieu et que de semblables audiences sont la condition préalable de toute décision sur la question. Or, celle-ci revêt une grande importance pour tous les Canadiens, en particulier pour ceux qui se livrent au commerce d'exportation. Si on autorise quelque majoration du tarif actuel, ce sera une autre entrave pour nos marchés d'exportation.

Des instances ont été faites, dit-on. Toutefois, la décision relève du gouvernement, et non pas de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien vous reporter à la page 4866 du *hansard* du 9 mai, vous y trouverez consignées les paroles suivantes du ministre des Transports:

Cette question ne relève pas de l'Administration du tout; mais plutôt du gouvernement, et le gouvernement attendra les audiences publiques.

Le ministre a d'ailleurs mentionné une déclaration de M. Delmer E. Taylor, membre de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:

Le projet de l'Administration d'augmenter les péages recevait déjà beaucoup d'appui.

Le ministre a répondu à cette déclaration en ces termes:

Mais il ne me semble pas exister de raisons empêchant un membre de l'Administration d'expliquer la loi actuelle.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement peut trancher cette question fort simplement, sans tenir compte du Parlement. Les provinces de l'Ouest ont déjà encaissé un coup d'importance l'an dernier, en subissant une réduction d'environ 17c. dans le prix du blé. On l'a déjà signalé, M. Gibbings, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, a déclaré qu'avec le temps la hausse du péage équivaldrait à une diminution des bénéfices de 1.5c. le boisseau. Autrement dit, monsieur l'Orateur, malgré l'opposition que divers organismes ont manifestée contre cette hausse, on se prépare à administrer un nouveau coup au producteur de blé de l'Ouest, mises à part les répercussions de la mesure sur toutes les autres industries.

[M. Cantelon.]

Cette question est urgente, monsieur l'Orateur. Si la Chambre ne s'en occupe pas, le gouvernement pourra prendre une décision à huis clos, et ainsi une question économique de première importance aura été tranchée. On aurait dû nous assurer qu'il n'y aura pas d'augmentation sans que le Parlement ait l'occasion d'en discuter, mais on ne l'a pas fait. Dans les circonstances, j'estime que la question est urgente, car le gouvernement peut agir d'un instant à l'autre.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti estiment que la question soulevée par le député de Kindersley est de toute première importance. De fait, si elle ne l'est pas, je ne puis concevoir ce qui pourrait l'être.

En deux mots voici la situation. L'Administration de la voie maritime termine aujourd'hui ses audiences. Ses membres ont précoisé publiquement l'augmentation des péages et l'institution d'un péage d'écluse pour la partie du canal de Welland qui est exploitée par l'Administration. De telles mesures auraient de graves répercussions économiques sur de nombreux secteurs de la population canadienne.

On a déjà signalé que cela entraînerait une augmentation des frais des cultivateurs d'environ 1¼c. le boisseau quant au blé expédié par la voie maritime, soit une perte considérable de revenu pour les producteurs de blé de l'Ouest canadien.

• (2.50 p.m.)

Pour les industries du Canada central, les répercussions seront également graves. On me dit que des expéditions de minerai de fer de l'ordre d'un million de tonnes par année passeront maintenant par les ports de mer américains de la côte atlantique, ce qui va réduire le nombre des emplois offerts aux Canadiens des provinces du centre. L'augmentation des frais de transport entraînera inévitablement une hausse des biens de consommation; de nos produits d'exportation aussi, ce qui traversera le développement de cette industrie.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, le député discute ici du fond de la motion que le député de Kindersley se propose de présenter. Je lui demanderais de se limiter à la question de l'urgence du débat.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je cherchais simplement à signaler que cette affaire est urgente, puisqu'elle touche à un large secteur de la population canadienne. Elle affecte l'Ouest canadien et le Canada central. Elle défavorisera l'industrie canadienne et aura des répercussions très nuisibles sur les consommateurs.